

AU MENU

- Dernier CSE : Quoi de neuf ?
- Augmentations Salaires 2022
- Bonus de performance 2021
- Bon à savoir

Marie-Pascale Duvernois a fait valoir ses droits à la retraite à effet du 1^{er} janvier 2022.
L'équipe de l'**UDPA** la remercie pour son engagement et actions menées durant toutes ces années.

DERNIER CSE : QUOI DE NEUF ?



MIGRATION AUTO :

La direction prône la transparence sur ce sujet toujours aussi épineux. « Tout va bien ! il reste encore de petites choses mais rien de bloquant. Diverses solutions de contournements temporaires (informatiques et manuelles) ont été trouvées, donc pas d'inquiétude, les délais seront respectés. La formation des collaborateurs a été donnée en français ». La Direction ne semble pas encline à faire valoir un éventuel report, partant du principe que toute migration est difficile et qu'il faut en finir au plus vite.

Les remontées du terrain ne sont pas aussi optimistes et l'UDPA avait déjà alerté la Direction sur les problèmes de la première migration qui perdurent notamment en Réassurance.

La solution, pour limiter la surcharge de travail due aux solutions de contournement temporaire, consistant à faire appel à des contractants ne pourra être viable que si Genius est corrigé et stabilisé.

L'UDPA reste sensible sur l'état de santé des collaborateurs ayant cumulé leur activité courante et les phases de tests. Il serait dommageable que ces équipes jusqu'à présent motivées se retrouvent mentalement épuisées.

INCLUSION & DIVERSITE :



Il s'agit d'un nouvel objectif d'AXA XL monde dit « Inclusion & Diversity » qui, sera intégré dans la liste des objectifs de l'année 2022.

Obligatoire pour les salariés situés dans les pays anglo-saxons, il est facultatif pour ceux résidant en France. Un guide explicatif sera fourni aux managers et aux collaborateurs.

L'UDPA s'interroge quant à l'impact dans l'évaluation du collaborateur qui n'opterait pas à cet objectif Facultatif ?

POINT ACTIVITE :

Situation au 25 janvier 2022 :

- Souscription : Très bon démarrage de campagne pour une 4^{ème} année consécutive de hard-market. La Marine et le Dommage ont atteint leurs objectifs (échéance de janvier). L'activité RC, en forte dégradation en termes de profitabilité, devra supporter durant l'année un redressement drastique de son portefeuille.
- Risk consulting : activité transversale, se positionne comme 15^{ème} ligne de business en France.
- Middle Office : Polices locales instruites à échéance de janvier : 24% (vs 3% en 2021)
- Claims : Des formations sur les Recours sont amorcées.



FUSION :

Des travaux d'analyses de l'existant seraient en cours et devraient s'achever fin février.

Toujours pas de visibilité sur ce sujet qui a été une fois de plus survolé en CSE. Un projet de cette envergure ne peut avoir été lancé sans avoir une trame, des scénarii chiffrés permettant d'aboutir à un objectif final. L'UDPA persiste dans sa demande d'une présentation.

L'UDPA rappelle de nouveau qu'il y a obligation de l'employeur de donner sa vision à court terme sur 3 ans sur son plan économique et stratégique.

AUGMENTATIONS DE SALAIRES 2022



	AUGMENTATION COLLECTIVE	AUGMENTATION INDIVIDUELLE
DISPOSITIFS NON-CADRES	+ 1,4 %	+ 1,1 %
DISPOSITIFS CADRES CLASSE 5 ET 6	+ 0,6 % ^(*)	+ 1,9 %
CLASSE 7	-	+ 2,5 %

(*) Base annuelle plafonnée à 75.000 € brut

Augmentation Générale : versement en mai avec effet rétroactif au 1er janvier 2022

Augmentation Individuelle : versement en avril à effet rétroactif au 1er janvier 2022

Planchers de rémunérations AXA à effet du 1er janvier 2022

Classes CCN	Planchers	Classes CCN	Planchers
1	20 708 €	5	34 337 €
2	21 097 €	6	45 060 €
3	24 345 €	7	60 443 €
4	28 900 €		

Prime Mission de tuteur : 265 € versée en octobre pour la fin du cycle d'alternance 2020-2021.

Bonus Account Manager : supprimé 90% du montant seront intégrés au salaire fixe du mois de mai à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Vos élus de l'UDPA d'AXA XL continuent d'insister sur des points qui leurs apparaissent essentiels pour obtenir :

- ✓ une enveloppe distincte des promotions avec celle des augmentations individuelles,
- ✓ un rattrapage des rémunérations pour les salariés sans augmentation depuis plus de 3 ans,
- ✓ un plancher lié à l'augmentation générale pour les non-cadres,
- ✓ une enveloppe supplémentaire afin de compenser les frais non indemnisés au titre du télétravail,
- ✓ L'attribution de tickets-repas aux salariés d'AXA XL

BONUS DE PERFORMANCE 2021



La campagne d'évaluation des objectifs 2021 débute. Le Bonus sera versé sur la paie de mars 2022.

Pour mémo ci-après la grille servant de base à votre évaluation :

Evaluation	Grille de Performance Individuelle au titre des objectifs 2021
Exceptionnel	130 % - 150 %
Excellent	110 % - 129 %
Réussi	90 % - 109 %
Partiellement réussi / En développement	60 % - 89 %
Non satisfaisant	0 % - 59 %

Une question ? contactez nous via la messagerie de l'UDPA : service.udpa@axaxl.com



Nombre de JRTT & JRA 2022 :

JRTT : **14** jours et JRA : **17** jours
(déduction faite du Lundi de Pentecôte
férié et non travaillé)

Jours de ponts 2022 :

- Vendredi 27 mai 2022 (pont de l'Ascension)
- Vendredi 15 juillet 2022 (pont du 14 juillet)
- Lundi 31 octobre 2022 (pont de la Toussaint)

Dates de versement des salaires : consultables sous One dans la rubrique :

Local Corner/espace RH/Rémunération/Date de la paie

COUP DE POUCE AUX JEUNES

DES AIDES A RETROUVER SUR LE SITE DU B2V :

<https://www.b2v.fr/particulier/mes-aides-et-services-action-sociale/coup-de-pouce-aux-jeunes>

Sur le site du B2V qui est le gestionnaire de notre régime de retraite prévoyance complémentaire, on trouve des dispositifs d'aide, méconnus, à destination des jeunes.

- Bourse d'études supérieures (post-baccalauréat) : sous certaines conditions, B2V octroie une aide pour des parents actifs ou retraités de la CCN Assurance, ayant des enfants inscrits dans un établissement d'études supérieures.
- Aide à l'équipement pour les études professionnelles : sous certaines conditions, B2V octroie des aides pour des parents actifs ou retraités de la CCN Assurance, dont les enfants sont inscrits dans une filière d'enseignement professionnel du second degré (CAP, BEP, BT ou Bac PRO).
- Pour les jeunes salariés recrutés en CDI, il existe une aide à l'installation dans la vie active de 500 € sous certaines conditions.



REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ :

Prochaine réunion le **10 février 2022**

Une occasion pour vous de faire remonter les différents problèmes que vous pouvez rencontrer ou sujets qui vous préoccupent. L'**UDPA** vous invite à **envoyer vos questions et commentaires via :**

service.udpa@axaxl.com

Nous garantissons l'anonymat sur vos remarques ou vos alertes qui alimenteront nos demandes auprès de la Direction.

SILVA REMPLACE LA BOITE EMAIL SERVICE ADP :

Pour y accéder : [SILVA](#) ou
aller sous One dans Local Corner puis :
Espace RH/Liens utiles/Portail RH

Un accueil RH disponible au 01 47 74 42 37
De 9h à 17h les lundi, mercredi et jeudi
De 9h à 14h les mardi et vendredi
NB: Adresse postale inchangée

DIGNITY AT WORK :

Indisponible pour des raisons techniques, cette formation obligatoire, qui doit être reconduite pour 2022, devrait être accessible courant du mois de février.



POINTS AGIRC/ARCO :

L'UDPA vous conseille de vérifier votre relevé de carrière au niveau des périodes du **01/02/2019 au 31/12/2020** et de vous assurer que les points sont bien restitués. contactez nous via la messagerie de l'UDPA :

service.udpa@axaxl.com



Nouveau :
L'UDPA est sur



Pour y accéder
scannez le QR code →



Vos élus UDPA-UNSA
vous souhaitent
une excellente année



VENEZ NOUS REJOINDRE !

L'UDPA est autonome dans tous ses actes et décisions, et ce, indépendamment des dogmes érigés par une Confédération nationale à l'instar de toutes les organisations syndicales chez AXA.

L'UDPA est le seul syndicat **indépendant** du groupe AXA. L'Union de Défense du Personnel d'AXA est le 3ème syndicat du Groupe. Affilié à l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes), nous participons à toutes les négociations au niveau du Groupe.

Indépendants, pragmatiques, jamais complaisants, nous voulons améliorer la qualité de vie au travail et défendre les intérêts de toutes et de tous. Nous cherchons à refléter l'avis des salariés d'AXA, pas celle d'une organisation syndicale nationale qui obéit à des contingences extérieures !

J'adhère à l' **UdpA**
UNSA

Le : __/__/__

Signature :

Nom		Prénom	
Fonction		Site AXA	
Adresse		CP et Ville	
Tél Portable		Email personnel	

Cotisation	Non Cadre	Cadre	CDD, alternant, retraité
<input type="checkbox"/> Par an	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 40 €
<input type="checkbox"/> Par trimestre	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 30 €	

Déduction fiscale :

66% du montant de la cotisation
remboursé sous forme de crédit
d'impôt l'année suivante

Mode de paiement

- Chèque à l'ordre de l'UDPA
- Virement sur compte IBAN FR76 3000 3031 2300 0500 7423 389 SOGEFRPP
- Prélèvement trimestriel ou annuel (joindre un RIB)

Vous pouvez transmettre ce bulletin et votre RIB, soit par mail à : service.udpa@axa.fr, soit par courrier au siège :
UDPA - 207 Jardins de l'Arche - 92000 Nanterre, ou directement à l'un de vos représentants UDPA

UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS, CHAQUE JOUR

L'UDPA, ce sont des salarié-e-s motivé-e-s aux services des autres salarié-e-s du groupe AXA. Nos compétences sont diverses et nous pouvons vous aider et vous renseigner sur de nombreuses thématiques.

Voici vos représentant-e-s sur le site Java, n'hésitez pas à les contacter !



Serge BONTEMPS

serge.bontemps@axaxl.com
01 56 92 87 56



Denis DERRIEN

denis.derrien@axaxl.com
01 56 92 95 67



Sylvie PEDRONI

sylvie.pedroni@axaxl.com
01 56 92 92 06 - 06 16 74 58 13



Flora SAUVEUR

flora.sauveur@axaxl.com
01 56 92 83 64 - 06 75 15 76 48



Xavier TIRACHE

xavier.tirache@axaxl.com
01 56 92 94 26



: service.udpa@axaxl.com



: <https://www.udpa-axa.org>